



ACCUEIL DE LOISIRS DE PANNES  
Dossier individuel d'inscription  
De Septembre 2018 à Août 2019

Cadre réservé à l'administration

Reçu le : \_\_\_\_\_

Accueil de Loisirs de Pannes  
02.38.87.84.70  
clsh@mairie-pannes.fr

**ENFANT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Age : \_\_\_ Sexe :  Masculin  Féminin

École fréquentée : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Pratiques alimentaires :  sans porc  aucune contre-indication

Droit à l'image :  oui  non

RENSEIGNEMENTS	RESPONSABLE DE L'ENFANT	
Lien de parenté		
Nom		
Prénom		
Adresse complète		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Profession		
Employeur, adresse et téléphone		
N° de sécurité sociale		
N° allocataire CAF ou MSA		

**SITUATION FAMILIALE (A COMPLÉTER)**

Célibataire  Marié  Vie maritale  Séparé (e)  Divorcé (e)  Pacsé (e)  Famille d'accueil

(en cas de séparation fournir la copie du jugement précisant la garde de l'enfant)

**PERSONNES AUTORISÉES** à reprendre l'enfant ou à joindre si responsables légaux indisponibles : une pièce d'identité leur sera demandée

\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

MERCREDIS	PÉRIODE D'INSCRIPTION
Du mercredi 05 septembre au mercredi 17 octobre 2018 inclus	A compter du 12 juillet 2018 Dans la limite des places disponibles
Du mercredi 07 novembre au mercredi 19 décembre 2018 inclus	Du 24 septembre au 12 octobre 2018
Du mercredi 9 janvier au mercredi 6 février 2019 inclus	Du 26 novembre au 14 décembre 2018
Du mercredi 27 février au mercredi 3 avril 2019 inclus	Du 14 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2019
Du mercredi 24 avril au mercredi 3 juillet 2019 inclus	Du 11 mars au 29 mars 2019

PÉRIODE D'INSCRIPTION DES VACANCES SCOLAIRES	
VACANCES SCOLAIRES	PÉRIODE D'INSCRIPTION
<u>Toussaint</u> : du 22 octobre au 2 novembre 2018	Du 24 septembre au 12 octobre 2018
<u>Hiver</u> : du 11 février au 22 février 2019	Du 14 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2019
<u>Printemps</u> : du 8 avril au 19 avril 2019	Du 11 mars au 29 mars 2019
<u>Été</u> : du 8 juillet au 2 août 2019 et du 5 août au 31 août 2019	Du 27 mai au 21 juin 2019

**L'accueil de loisirs en période de vacances et mercredis est ouvert de 7h15 à 18h30.**

**Une garderie est ouverte le matin de 7h15 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30. Celle-ci est incluse dans le tarif journalier. Les horaires de l'accueil de loisirs sont de 9h00 à 17h00.**

# Décharge de responsabilité

Je soussigné(e).....père, mère ou tuteur (rayer la mention inutile)

RESPONSABLE légal de l'enfant.....

- 1) **Certifie** avoir pris connaissance du règlement et des modalités d'inscription (horaires, dates..) et a bien noté que **toutes les inscriptions et annulations sont enregistrées exclusivement auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.**
- 2) **Certifie** avoir fait le nécessaire auprès de mon assureur pour que mon enfant soit couvert pour toutes les activités extra-scolaires.
- 3) **Autorise (sauf avis contraire)** les animateurs ou la direction de la structure à prendre mon enfant en **photo ou en vidéo** à des fins éducatives et pédagogiques dans le but d'afficher dans l'accueil de loisirs ou de publier sur le site internet de Pannes.
- 4) **Note** que mon enfant ne doit pas apporter d'objets de valeurs ou effets personnels (portable, console de jeux, argent...) à l'accueil de loisirs et **dégage la responsabilité de la ville en cas de perte ou de vol.**
- 5) **Certifie** sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à communiquer toutes modifications (téléphone, adresse, situation familiale...).
- 6) **Autorise** le gestionnaire à consulter et conserver les informations issues de la Cnaf « CAFPRO ».

Fait à Pannes le.....

Le représentant légal

(Signature)

## RAPPEL DES PIECES A FOURNIR

- ▶ **Fiche sanitaire individuelle remplie**
- ▶ **Fiche individuelle de la période d'inscription souhaitée : mercredis ou vacances scolaires remplie**
- ▶ **Un justificatif mentionnant le numéro de la caf ou msa**
- ▶ **Si contre-indication sportives : un certificat médical**
- ▶ **Une copie de l'attestation d'assurance**
- ▶ **Si allergie alimentaire : un certificat médical avec le PAI établi par le médecin scolaire.**

Nota : cette fiche est valable pour la période de septembre 2018 à août 2019 dûment remplie avec toutes les pièces justificatives demandées.

Elle doit être rapportée à l'accueil de loisirs (ouvert du lundi au vendredi)

Toutes modifications devront être signalées auprès de la directrice.